

Bulletin

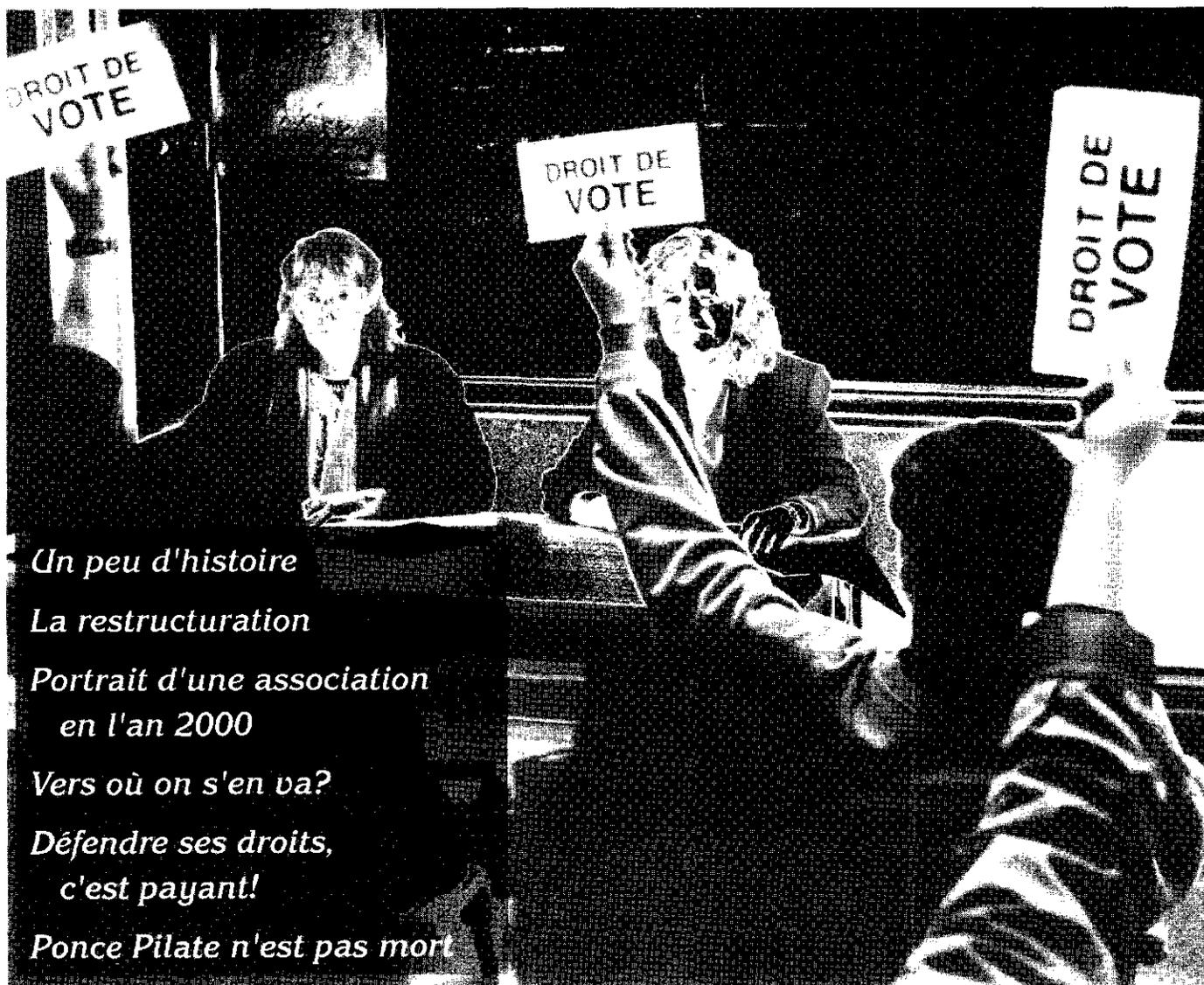
de
L → i a i s o n

Vol. 20 no. 2

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Septembre 1995

Dossier: l'avenir de la Fédération



Un peu d'histoire

La restructuration

*Portrait d'une association
en l'an 2000*

Vers où on s'en va?

*Défendre ses droits,
c'est payant!*

Ponce Pilate n'est pas mort

Sommaire



Mot de la présidente Lucie Tétreault	p. 3	Équipe du bulletin Lorraine Desjardins Sylvie Lévesque Claudette Mainguy
Présentation du dossier par L'équipe du bulletin	p. 4	Conception/Mise en page Jean Lepage
Quelques bons coups... par Madeleine Bouvier	p. 5	Collaboration Madeleine Bouvier Marleine Dallaire Nicole Goulet Claude Hallé Danielle Lauzier Guylaine Sirard Lucie Tétreault
La restructuration, un bel accouchement... par Claudette Mainguy	p. 6	Impression Imprimerie du Centre Hospitalier de Verdun
Portraits associatifs par Nicole Goulet, Claude Hallé, Danielle Lauzier et Marleine Dallaire	p. 8	Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec
Portrait d'une association en l'an 2000 par Lorraine Desjardins	p. 11	Reproduction permise en citant la source. Les articles signés n'engagent que leurs auteur-e-s
Vers où on s'en va? par Claudette Mainguy	p. 13	<i>Une production de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec</i>
La Fédération un géant aux pieds d'argile? par Sylvie Lévesque	p. 15	FAFM R Q
Communautaires ou bénévoles? par Lorraine Desjardins et Sylvie Lévesque	p. 17	
Défendre ses droits, c'est payant! par Guylaine Sirard	p. 18	1051, rue Saint-Hubert, bur. F-208 Montréal, (Québec) H2L 3Y5 Téléphone: (514) 288-5224 Télécopieur: (514) 288-7823
Comment se sortir de la pauvreté? par Guylaine Sirard	p. 19	
Ponce Pilate n'est pas mort par Claudette Mainguy	p. 20	
Aujourd'hui, ils sont 800 000... par Claudette Mainguy	p. 21	
Pourquoi ne pas devenir membre? par Claudette Mainguy	p. 22	
Les Publications de la FAFMRQ	p. 23	

Mot de la présidente

par Lucie Tétreault

Faire un bilan de vingt ans d'existence n'est pas une chose facile. Je fus moi-même surprise de constater le nombre d'actions entreprises et le dynamisme de tous nos membres. Pour passer à travers ces vingt ans, il a fallu déployer beaucoup d'énergie et de talent. Qu'il s'agisse de prendre position sur un dossier, de représenter nos membres lors de colloques ou autres, de rencontrer des ministres ou de se positionner face aux médias, nous réussissons, à chaque fois, à renforcer notre crédibilité auprès de ces diverses instances. Nous pouvons affirmer sans crainte que ces démarches nous ont fait grandir ENSEMBLE.

Ainsi, on ne saurait passer sous silence notre lutte de dix ans sur le dossier de la perception automatique des pensions alimentaires qui a mené à l'adoption, en mai dernier, de la Loi 60 par l'Assemblée nationale du Québec. Nous pouvons considérer cette nouvelle loi comme une grande victoire collective. Et des dossiers à défendre pour améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales et recomposées, il y en a encore beaucoup. Ainsi nous se-

rons vigilants et présents lors des étapes qui mèneront à diverses réformes tant fédérales que provinciales qui sont prévues pour l'automne. Pensez seulement à la réforme de l'aide sociale, de la fiscalité, de l'aide juridique ou de l'éducation.

Il y a également beaucoup à faire pour soutenir nos membres et les conduire à des conditions d'opération décentes comme un local permanent, par exemple. Nous devons nous battre contre les diverses coupures que les gouvernements ont tendance à vouloir imposer aux organismes communautaires. Nous devons aider nos associations afin qu'elles soient reconnues auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, trouver les outils nécessaires pour faciliter leur autonomie financière et les soutenir dans leurs

**Luttons
pour améliorer
nos conditions
de vie.
Ainsi, nous
réussirons à
véhiculer une image
positive des familles
monoparentales et
recomposées.**

démarches auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome. Le soutien financier du PSEPA permettra en outre à nos associations d'offrir à leurs membres le programme «Comment se sortir de la pauvreté», une formation axée sur la sensibilisation des droits des femmes cheffes de familles monoparentales et diffusée par la Fédération.

C'est une formation qui, en plus de conscientiser, génère des actions c'est-à-dire qui fait bouger les gens.

Bougeons donc ENSEMBLE, parce qu'ensemble, nous sommes plus forts. Relevons nos manches et luttons à l'échelle provinciale, régionale et locale pour améliorer nos conditions de vie. Ainsi, nous réussirons à véhiculer une image positive des familles monoparentales et recomposées tant auprès des instances gouvernementales que de la population en général.

C'est quoi le «R» ?

Agit-il d'une nouvelle maladie ? D'un virus ? Pas de panique ! Ce n'est pas dangereux. Peut-être l'avez-vous remarqué, il y a un «R» en plus à notre nom. Les membres ont en effet recommandé, lors de l'assemblée générale annuelle de 1994, que la Fédération élargisse son cadre pour accueillir les familles recomposées. L'Assemblée de juin dernier s'est prononcée en faveur; c'est donc maintenant officiel. Nous sommes maintenant la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ).

Présentation du dossier

par l'Équipe du Bulletin

«La monoparentalité, une question d'actualité». C'est sous ce thème qu'un colloque eut lieu à Montréal en octobre 1986. Après un peu plus de 10 ans d'existence, la Fédération des associations de familles monoparentales jugeait nécessaire de faire le point sur les changements familiaux ainsi que sur le contexte social dans lesquels ils prenaient place. «La monoparentalité, c'est une façon de penser, une liste de «*il faut*» de tous les instants où seuls les intéressés s'y retrouvent», nous dit-on dans l'introduction des Actes du colloque. Le thème est encore une réalité aujourd'hui, presque 10 ans plus tard.

La monoparentalité aujourd'hui c'est un parent, majoritairement la femme (82,9%), et un ou des enfants qui vivent en majeure partie sous le seuil de la pauvreté. Elles adhèrent aux associations de la Fédération pour tenter de s'en sortir car la société, jusqu'à maintenant, ne leur a pas donné beaucoup de chances. Et c'est pourquoi nous existons : pour lutter ensemble afin d'améliorer la qualité de vie de ces familles. Des luttes, il y en a eu beaucoup depuis

20 ans. Il y a aussi eu des victoires dont, la plus récente, la perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source. Et il y a encore beaucoup à faire ne serait-ce qu'au niveau des perceptions et des préjugés qui sont abondamment véhiculés. Dans ce genre d'histoire, l'exception dépasse souvent la normalité. Qui n'a pas entendu «Oui, mais moi je connais quelqu'un qui...» C'est normal finalement puisqu'il y a également toujours deux points de vue, opposés, il va sans dire. Il en résulte deux vérités véhiculées indépendamment dans deux milieux et où le seul point de jonction est les enfants. On comprend, dans ces conditions, qu'ils doivent souvent se demander à quels

Nous nous dirigeons vers demain avec confiance même si à cette date l'avenir du Québec est encore incertain. Les besoins des familles resteront les mêmes quoiqu'il arrive.

saints se vouer. ce Bulletin, connaître et mieux comprendre les actions menées depuis plus de 20 ans ainsi que les champs d'activités et les priorités des prochaines années. Nous avons

aussi laissé la parole à quelques-unes de nos associations afin que vous puissiez constater la diversité des orientations que chacune d'entre elles a choisi de privilégier.

Nous vous offrons aussi une vision de ce que pourrait être une association en l'an 2000. Avec toutes les réformes à venir, avec les coupures de plus en plus nombreuses, Sylvie Lévesque, la nouvelle directrice générale, réfléchit sur la précarité du mouvement communautaire. Pour une meilleure compréhension du milieu communautaire, nous avons jugé important de faire un parallèle entre un organisme communautaire et bénévole.

Guylaine Sirard, agente de recherche pour le projet «Comment se sortir de la pauvreté» nous sensibilise sur nos droits sociaux et l'importance d'agir. Elle nous présente également la démarche liée au projet, démarche qui constituera sûrement une occasion de renouveau pour plusieurs de nos associations. Enfin, nous nous permettons de suivre les dossiers chauds sur lesquels nous nous pencherons dans les prochains mois.

Nous nous dirigeons vers demain avec confiance même si à cette date l'avenir du Québec est encore incertain. Les besoins particuliers des familles monoparentales et recomposées resteront les mêmes quoiqu'il arrive.

Quelques bons coups...

par Madeleine Bouvier

*J*l n'y a pas à douter, le défi le plus difficile que j'ai eu à surmonter, fut de choisir parmi la multitude de bons coups, lesquels j'allais vous présenter.

Même si j'ai choisi de privilégier ceux qui sont porteurs de changements sociaux, je ne peux passer sous silence l'idée même d'un regroupement de familles monoparentales puisque le regroupement est le maître d'oeuvre des changements. Les diverses recherches entreprises au fil des ans nous ont permis de bien cerner les problèmes et les besoins des familles monoparentales et d'agir pour les combler.

Les bons coups qui méritent d'être soulignés sont surtout ceux qui ont amené des modifications aux lois. Il est bien évident que la Fédération n'a pas menée seule ces luttes. Elle a dû compter sur la solidarité et travailler en concertation avec plusieurs organismes pour arriver à ses fins. Ainsi, en 1981, l'Assemblée nationale adopte la loi favorisant la perception des pensions alimentaires. Mieux connue sous le nom de loi du percepteur, elle représente un effort concret pour faire respecter les jugements de divorce relativement au recouvrement et au ver-

sement des pensions alimentaires. Cette loi a marqué le début d'une longue saga qui a finalement mené à l'adoption de la Loi 60 touchant la perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source, loi qui sera effective en avril 1996. Les pensions alimentaires ont occupé et occupent encore aujourd'hui beaucoup de place au sein de la FAFMRQ. Mais la réalité des femmes et des enfants déborde largement le seul problème de la pension alimentaire.

Une autre loi très importante, sur laquelle nous avons travaillé en concertation avec d'autres groupes, est celle favorisant l'égalité économique des époux (1985). Cette loi est plus qu'importante puisqu'implicitement, elle reconnaît officiellement la participation de la personne au foyer, majoritairement la femme, et qu'explicitement, elle oblige au partage à parts égales des biens acquis pendant le mariage. La loi du patrimoine familial fut une grande victoire pour la femme puisqu'elle a mis un terme aux inégalités, aux injustices même, qui survenaient lors de la dissolution du couple.

La Fédération s'est aussi battue pour la mise en place de programmes

sociaux adaptés aux réalités de ses familles monoparentales. Nous nous devons donc de souligner le programme APPORT même si nous en contestons certains aspects. Ce programme, qui gagnerait à être amélioré de beaucoup car il ne répond pas tout à fait aux besoins, s'adresse aux travailleurs et travailleuses qui ont des enfants à charge. Il se traduit par une aide financière et vise à augmenter le revenu disponible des parents à faibles revenus. Il devient ainsi un support au revenu familial auquel s'ajoute, s'il y a lieu, le remboursement d'environ 55% des frais de garde admissibles et une allocation-logement.

En dehors de ces faits, la Fédération a toujours eu à coeur que ses associations et les personnes qui les composent soient aptes à se défendre elles-mêmes. Pour toutes ces personnes, la FAFMRQ est un lieu d'apprentissage et de formation menant à des découvertes et à des débouchés importants. Être un agent de changement social n'est pas une mince tâche. Les mentalités ne se changent pas facilement et il faut souvent beaucoup d'années, d'encre et de sueurs avant que les changements ne soient perceptibles.

La Fédération a donc encore beaucoup de pain sur la planche, surtout dans un contexte où les gouvernements se désengagent de leur responsabilité sociale pour la reléguer de plus en plus au mouvement communautaire.

***Les mentalités
ne se changent pas
facilement et
il faut souvent beau-
coup d'années,
d'encre et de sueurs
avant que les
changements ne
soient perceptibles.***

La restructuration, un bel accouchement...

par Claudette Mainguy

Il en a coulé de l'eau sous les ponts depuis que l'idée d'un regroupement provincial d'associations de familles monoparentales a été lancée en octobre 1973 lors d'un teach-in sur la famille, à l'Université de Sherbrooke, dans le cadre de la Semaine nationale de la famille. C'est en septembre 1974 que le regroupement prit vraiment forme sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales et que le siège social fut déménagé à Montréal. En 1982, le Carrefour change de nom pour celui de Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, nom qui évoque mieux sa structure provinciale et son rôle de représentant.

En 1993, la Fédération vit une crise majeure, la troisième en 10 ans. En effet, parmi ses 40 associations, environ dix éprouvent de sérieuses difficultés financières et cinq autres ont manifesté le désir de se désaffilier. Face à cette situation, la Fédération décide

de faire appel à des intervenants de l'extérieur pour identifier la source

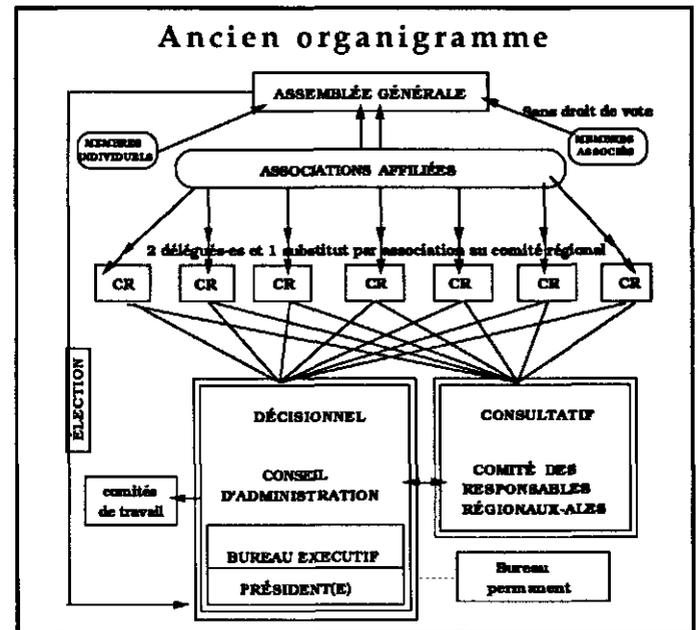
des problèmes et apporter des solutions.

La principale faiblesse identifiée, et d'où découlent d'autres problèmes, concerne le fonctionnement interne. L'ancien organigramme parle de lui-même. Nul besoin d'être « ferré » en structure organisationnelle pour comprendre la complexité de la structure. Plus une structure est complexe et plus elle s'éloigne de

**Il est clair
qu'un sérieux
coup de barre
s'imposait. (...)
Ces changements
répondent aux
désirs exprimés
par les membres
et visent le
développement de la
Fédération.**

d'orientation, tenu en janvier 1994, les membres sont invités à

élaborer les bases du projet d'avenir de la Fédération. Des recom-



sa base. La lourdeur agit comme un filtre empêchant la diffusion de l'information à la base. Il est clair qu'un sérieux coup de barre s'impose et que le point de départ est la structure elle-même.

Lors d'un
C o n g r è s
d'orientation, tenu en janvier

mandations précises allaient permettre de simplifier la structure provinciale. L'agente de liaison, engagée en octobre 1993 a pour premier mandat de visiter et de recueillir le pouls de toutes nos associations et de nos comités régionaux, au nombre de sept. Un comité de restructuration est également mis sur pied pour passer au peigne fin les règlements généraux et apporter les corrections nécessaires afin d'obtenir les résultats escomptés.

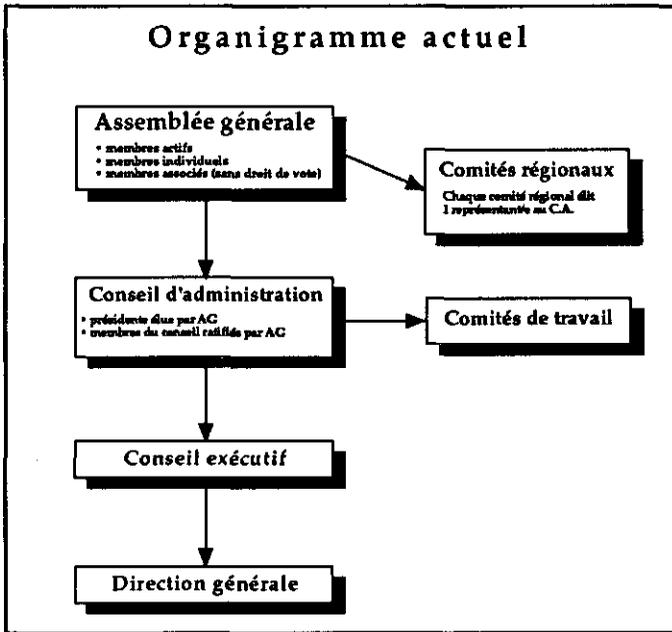
Le nouvel organigramme représente l'aboutissement de plusieurs mois de travail intense et d'une très vaste consultation auprès de toutes nos associations membres. En effet, pas moins de trois

versions des règlements généraux ont été adressées aux associations avant que les changements ne soient

entérinés par les membres regroupés en assemblée générale le 17 juin dernier. La nouvelle structure est

non seulement plus simple, mais elle se rapproche de la base puisqu'un palier d'intervention a été retiré. La nouvelle structure prévoit également une redéfinition des régions afin qu'elles soient conformes aux régions administratives du Québec. Ainsi, nous pou-

vons estimer que le nombre de régions passera de sept à onze. Chaque région nommera un représentant qui siégera d'office au Conseil d'administration. Les principaux changements apportés aux règlements généraux touchent non seulement la structure mais aussi, le membership. Ces changements répondent aux désirs exprimés par les membres et visent le développement de la Fédération. L'élargissement du membership permet d'accueillir des associations et des regroupements qui étaient auparavant exclus. Il permettra, également, de maintenir le dynamisme et augmentera la représentativité des familles monoparentales et recomposées. L'avenir se présente bien.



Mme Blackburn nous écrit

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec lutte depuis plus de vingt ans pour améliorer la situation des familles monoparentales. Votre organisme, par la persévérance dont il a fait preuve dans son action de sensibilisation, s'est taillé une place importante au coeur du mouve-

Je compte sur la Fédération pour m'appuyer dans mes efforts visant à assurer à toutes les femmes du Québec l'égalité sociale et économique qui leur revient de plein droit.

ment des femmes du Québec.

puis des années et je vous en remercie.

Si le gouvernement a pu faire adopter, à l'unanimité, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, qui reflétait un réel consensus social, c'est en partie parce que la Fédération préparait le terrain de

Je compte sur la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec pour m'appuyer, tout au long des prochaines années, dans mes efforts visant à assurer à toutes les femmes du Québec, et particulièrement à celles qui assument seules la lourde tâche d'élever des enfants, l'égalité sociale et économique qui leur revient de plein droit.

*Jeanne L. Blackburn
Ministre de la Sécurité du revenu
et ministre responsable de la
Condition féminine*

Portraits associatifs

par Nicole Goulet, Claude Hallé, Danielle Lauzier et Marleine Dallaire

L'avenir de la FAFMRQ passe nécessairement par ses associations. Alors quoi de mieux que de leur laisser la parole pour bien cerner leurs préoccupations et leurs champs d'actions. Nous avons donné la parole à trois d'entre elles, assez éloignées géographiquement parlant, et à la région du Lac St-Jean pour bien illustrer leurs similitudes et leurs différences.

QUÉBEC

Vers un nouvel horizon
par Nicole Goulet

C'est le 23 juin 1987 à Ste-Foy que le projet de mettre sur pied une association de personnes en situation de rupture devient réalité sous le nom de Horizon familles monoparentales de Ste-Ursule. L'association composée principalement de familles monoparentales se développe tel un groupe d'entraide, invitant à de nouveaux comportements personnels, culturels et sociaux. Pour ce faire, des rencontres animées par des personnes ressources sont organisées pour les membres. L'organisme fonctionne grâce au travail de ses mem-

La FAFMRQ est pour l'association un lieu de ressourcement privilégié, le lien d'accréditation avec son principal bailleur de fonds et le leader incontesté de la défense des droits et intérêts des familles monoparentales.

bres bénévoles, avec l'appui de partenaires communautaires, et se finance à même les subventions gouvernementales et autres dons. La FAFMRQ est pour l'association un lieu de ressourcement privilégié, le lien d'accréditation avec son principal bailleur de fonds et le leader incontesté de la défense des droits et intérêts des familles monoparentales. Depuis deux ans, l'Horizon familles monoparentales de Ste-Ursule connaît un nouvel essor. Le personnel bénévole de son conseil d'administration s'est complètement renouvelé, le membership a presque doublé et les familles recomposées se sont jointes au groupement de familles monoparentales. Avec près de 100 membres, l'Horizon reste toujours dépendante du travail de ses bénévoles compromettant ainsi la stabilité de l'organisme. Le bénévolat a des exigences et aussi des limites. Qu'il vienne à faire défaut et c'est l'existence de l'association qui est en jeu. Les subventions gouvernementales n'ont pas suivi la croissance de l'organisme et freinent son développement. Le sous-financement ne permet pas la mise sur

pied d'une base permanente même si les ressources sont disponibles pour actualiser un tel projet. L'Horizon a démontré le bien fondé de sa raison d'être. Sa crédibilité repose sur l'expression des forces vives du milieu, sur sa capacité de se renouveler et de s'adapter aux changements sociaux comme le témoigne cette belle complicité qui se dessine entre les familles monoparentales et recomposées. Le financement adéquat est le gage d'un avenir prometteur. Il signifie la mise sur pied d'une base stable et permanente capable de bonifier le travail de ses membres bénévoles, de rendre accessible les services existants et est propice à la réalisation de projets collectifs. Il appartient à l'Horizon de faire ses représentations auprès des décideurs et bailleurs de fonds régionaux pour se faire reconnaître comme organisme communautaire et recevoir son dû des subventions. Revendiquer ce dont on a droit, c'est aussi participer à l'exercice de la démocratie.

OUTAOUAIS

Une quête de qualité
par Claude Hallé

L'Association de familles monoparentales de l'Outaouais est un organisme qui vient en aide aux familles qui vivent une séparation, une rupture, un divorce et une recomposition familiale. L'Association est là pour aider les parents à

passer à travers ces bouleversements. Elle a aussi le mandat d'éduquer les membres via des conférences, des ateliers et mêmes des activités pour renforcer leur confiance en leurs compétences parentales. Tout comme la FAFMRQ, l'Association recherche l'amélioration de la situation économique, sociale et psychologique de ses membres afin qu'ils se prennent en main d'une manière durable et qu'ils améliorent leur qualité de vie.

Comme beaucoup d'autres organismes communautaires, l'Association de familles monoparentales de l'Outaouais se bat continuellement pour trouver le financement nécessaire au maintien de ses activités. D'ailleurs, un groupe, mis sur pied pour s'occuper d'une cuisine collective, a dû abandonner en cours de route faute de fonds et ce

n'est pas faute d'avoir essayé. Grâce à des subventions gouvernementales et à des partenaires extérieurs, certains projets importants ont tout de même vu le jour dont le programme Parents-autonomes, qui vise l'intégration de nos membres au marché du travail, le Pro-

gramme de surveillance parentale qui est un service d'accompagnement lors des visites parent-enfant à la suite d'un jugement. Nous ten-

ons de créer des programmes susceptibles d'aider nos membres à atteindre un équilibre autant dans leur vie personnelle que dans leur cheminement professionnel et ce, afin de prévenir, chez les chefs de familles et leurs enfants, les problèmes pouvant découler d'un niveau de vie précaire. Bref, nous avons toujours pour objectif d'offrir des services de qualité à nos membres.

SHERBROOKE

Le début de la solution

par Danielle Lauzier

Le Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie (RAME) est un organisme d'éducation populaire qui vise l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales de l'Estrie. Le RAME est, pour les familles monoparentales, un lieu où elles peu-

vent recevoir de l'aide, le support et l'entraide dont elles ont besoin. De plus, c'est un lieu d'échange sur leur vécu et sur les différents problèmes inhérents à leur situation.

La monoparentalité n'est plus une situation marginale. En Estrie, on compte 6 175 fa-

milles monoparentales dont 84% sont dirigées par des femmes. Il y a 8915 enfants qui vivent dans ces familles dont 5665, soit 63,5%, sont

identifiés par Statistique Canada comme vivant sous le seuil de la pauvreté. Au RAME, présentement, nous avons 130 membres actifs.

Le RAME offre des services de halte-garderie à prix modique tant sur semaine que la fin de semaine, des ateliers sur la relation parent-enfant, des ateliers pour les enfants sur les étapes après la séparation, des conférences et différentes activités familiales tout au long de l'année.

Le RAME a développé un partenariat avec les différents centres et organismes en plus de participer à diverses tables régionales de la région dont la Table de concertation des femmes, de la famille et du Centre travail Québec. Tout cela pour améliorer la qualité du service de la halte-garderie, pour sensibiliser tous ces gens aux besoins des familles monoparentales et pour aller chercher de l'information et de l'expertise.

Comme beaucoup d'organismes communautaires, le RAME éprouve des difficultés financières. Mais, malgré ces difficultés, le RAME continue à viser l'amélioration de la qualité de ses services. Toujours à la recherche de nouvelles façons pour atteindre ses objectifs, le conseil d'administration du RAME et l'équipe de travail se donnent la main pour garder la structure établie toujours dans l'espoir d'une plus grande efficacité des services. Le RAME souhaite rejoindre de plus en plus de familles monoparentales dans le besoin et ainsi améliorer les conditions de vie d'un plus grand nombre de ces familles, ce qui ne peut que profiter à la société.

LAC-SAINT-JEAN**Le trait d'union***par Marleine Dallaire*

Le comité régional est le pont entre la FAFMRQ et ses associations. Il est le trait d'union. Il est la voix des associations et de ses membres. La Fédération est un regroupement d'associations. Les associations ont des activités et des problèmes qui leur sont propres. Le comité régional est l'endroit où l'on dépasse l'association pour penser région et problèmes régionaux. Le comité régional n'est pas une instance décisionnelle mais bien un lieu d'échange et de concertation sur toutes les questions soulevées par la monoparentalité. C'est aussi un lieu de rassemblement pour des événements régionaux et même nationaux comme la Marche des femmes, par exemple. C'est un lieu de solidarité, c'est-à-dire un tremplin pour des actions où il est nécessaire d'agir en groupe. Dans la nouvelle structure, chaque comité régional a un représentant nommé qui siège sur le conseil d'administration de la FAFMRQ. Il peut ainsi transmettre les préoccupations de sa ré-

gion sur divers dossiers et faire entendre la voix de ses membres.

À titre d'exemple, le comité régional Lac Saint-Jean rejoint quatre associations locales situées respectivement à Dolbeau, Alma, Chibougamau et à St-Félicien. Au Lac Saint-Jean, la distance a beaucoup d'importance puisque ces associations sont toutes assez éloignées les unes des autres. Donc, par sa diversité géographique, le comité régional représente bien la problématique de la région du Lac Saint-Jean.

Il se réunit quatre fois par année pour discuter des problèmes rencontrés par chacune des associations membres et pour trouver ensemble des solutions. Le comité

s'assure que les thèmes prioritaires lors de l'assemblée générale annuelle de la FAFMRQ soient respectés.

Cette orientation commune vise à amener un plus grand nombre de personnes à participer à ces réunions pour réfléchir ensemble sur des problèmes communs. En effet, même si deux délégués de chacune des associa-

tions de la région siègent d'office sur le comité, il nous apparaît important d'encourager le plus grand nombre possible de personnes permettant ainsi d'assurer une relève solide et bien informée.

**Le comité régional
(...) est un lieu
d'échange et
de concertation sur
toutes les questions
soulevées par la
monoparentalité.
Il peut transmettre
les préoccupations
de sa région et
faire entendre
la voix de
ses membres.**

*Soutenez la publication
du Bulletin de liaison
en annonçant vos services
dans nos pages.*

Renseignements: (514) 288-5224



Bureau
Jour: 282-0035
Soir: 694-6293
Fax: 282-1109

CAROLE DOYON
AVOCATE MÉDIATEUR

Jour
507 Place d'Armes
13^e étage
Montréal, Québec
H2Y 2W8

Soir
6600 Trans-Canadienne, suite 610
Pointe-Claire
H9R 4S2
(coin Boul. St-Jean)

Portrait d'une association en l'an 2000

par Lorraine Desjardins

*F*ini le temps où l'image qu'on se faisait de l'an 2000 impliquait des édifices de verre, des voitures aéro-propulsées et des conditions de vie idéales pour tout le monde. L'an 2000, c'est presque demain matin; c'est, en fait, dans moins de cinq ans d'ici.

Dans le cadre d'un bulletin portant sur l'avenir de la FAFMRQ, il était inévitable d'aller voir du côté de nos associations et de tâter le pouls de ceux et celles qui travaillent sur le terrain. Henri Thibodeau, coordonnateur de l'Association des familles monoparentales et recomposées de Montcalm (FMRM), a consenti à nous livrer sa vision de l'avenir. Monsieur Thibodeau est profondément conscient des enjeux auxquels les organismes familiaux, dont la FMRM, auront à faire face dans les années qui viennent. Henri Thibodeau est de la race de ceux qu'on appelle les «porteurs de projets» et c'est à bout de bras qu'il lutte pour la survie de la FMRM et des autres organismes familiaux de sa région.

En effet, à la lumière de cette réalité, du type d'interventions pratiquées et du genre de clientèles rencontrées, nous croyons qu'une vision plus juste de l'avenir pourrait émerger.

Or, on sait que la vie d'un organisme à but non lucratif est loin d'être facile de nos jours ! Même si

certains secteurs d'intervention sont plus favorisés que d'autres, il n'en demeure pas moins que les organismes doivent lutter sans cesse pour conserver leurs acquis. Les organismes familiaux, quant à eux, composent quotidiennement avec un manque de ressources financières en plus de continuer inlassablement leur démarche de sensibilisation auprès des divers paliers de gouvernement. Malgré l'importance maintes fois soulignée de la famille comme étant le lieu premier d'apprentissage et de socialisation, malgré des tonnes de documents et d'études issus de l'Année internationale de la famille sur l'importance de se doter, en tant que société, d'une politique familiale claire et intelligente, il n'existe toujours pas de secteur «famille» au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

En offrant des services d'accueil et de références, de l'écoute téléphonique, de la relation d'aide, des programmes d'éducation populaire autonome, de la formation et intégration à l'emploi, en participant au développement local et à des actions collectives de défense de droits, les associations contribuent largement à

améliorer la qualité de vie des familles monoparentales et recomposées. Comment se fait-il alors que la plupart des associations n'ont toujours pas droit à un financement de

Fini le temps où l'image qu'on se faisait de l'an 2000 impliquait des édifices de verre et des conditions de vie idéales pour tout le monde. L'an 2000, c'est presque demain matin.

base, que certaines n'ont même pas un local permanent? «Malgré nos 10 années d'existence et la diversité de nos services, nous n'avons toujours pas droit à un financement de base», ajoute Monsieur Thibodeau.

Toujours, selon Monsieur Thibodeau, une partie des difficultés de reconnaissance des organismes est directement imputable à la concurrence que les divers secteurs de services se font entre eux.

«Dans la seule région de Lanaudière, il existe actuellement 225 organismes communautaires à vocations diverses» précise-t-il. Dans un contexte économique qui implique que la tarte du financement accordée à chacun doit être partagée en des parts de plus en plus nombreuses et de moins en moins généreuses (le nombre d'organismes familiaux ayant augmenté depuis 1993 et les argents disponibles ayant diminué), il est regrettable, bien que

normal, de voir les organismes se réclamer d'une plus grande importance que leurs voisins et se disputer certains secteurs d'interventions. Or, on sait que les critères de sélection pour l'octroi de subventions sont de plus en plus pointus. Pour qu'un projet soit accepté, il n'est plus simplement nécessaire pour ses promoteurs d'en démontrer la nécessité réelle ou la faisabilité. Les porteurs de projets doivent dorénavant, notamment auprès du Conseil régional de développement (CDR), fournir des preuves non seulement de viabilité mais aussi de rentabilité. Cul-de-sac administratif, s'il en est un, puisque bon nombre d'organismes sont présentement dans l'impossibilité de s'assurer une viabilité réelle et de répondre aux critères demandés par le CRD.

Si le défi est d'acquérir une meilleure crédibilité auprès des bailleurs de fonds, il est important pour les associations de tenir une comptabilité solide et un fonctionnement adéquat. Selon Monsieur Thibodeau, le temps où l'on pouvait se contenter de planifier et de substituer à la petite semaine est une époque bel et bien révolue. Le temps, également, où l'on pouvait se permettre de s'occuper de sa petite affaire sans souci de concertation entre les organismes, ne s'applique plus aux nouvelles structu-

res sociales actuelles.

Le temps où l'on pouvait se permettre de s'occuper de sa petite affaire sans souci de concertation entre les organismes, ne s'applique plus aux nouvelles structures sociales actuelles.

Le défi actuel pour les associations sera essentiellement de continuer à offrir la même qualité de services aux familles d'ici les cinq prochaines années, tout en travaillant à consolider les structures de fonctionnement de l'association. Malheureusement, de telles modifications en profondeur requièrent des ressources financières et humaines importantes et un déploiement d'énergie considérable. Reste à savoir si l'effort à fournir est dans la limite de ce qui est humainement possible...

Henri Thibodeau a beau parler de la FMRM et des familles qui en sont membres avec des éclairs d'enthousiasme dans les yeux, il n'en reste pas moins que la tâche qui attend les associations est énorme. À tout moment, il leur faudra, et il leur faut déjà, rajuster leur tir et réévaluer les stratégies de développement.

«Dans la région de Lanaudière, une solution possible pourrait être la mise en commun des ressources de plusieurs organismes sous un même toit», pense Henri Thibodeau. Il a même fait faire une étude de faisabilité pour la construction d'un centre communautaire multiservices pouvant accueillir plusieurs organismes. Le dossier traîne présentement sur les

bureaux des représentants municipaux de Ville des Laurentides et de la Ville de St-Lin.

Pour le coordonnateur de la FMRM, les besoins des familles monoparentales seront passablement les mêmes en l'an 2000. Par contre, ce sont les mentalités qui, selon lui, seront appelées à évoluer. Mentalités des individus, qui tentant la recomposition familiale, devront se rendre compte que les modèles traditionnels sont désuets et mentalité des gouvernements en ce qui a trait à leur façon d'identifier les priorités et les besoins réels.

Les CLSC devaient, à l'origine, dispenser des services tant médicaux que communautaires à leur clientèle locale. Avec le virage ambulatoire, ils se retrouveront complètement débordés par le suivi médical et ne pourront plus répondre à l'aspect prévention. Le besoin de dispenser des services à la population par le biais d'autres sources est donc réel. Des organismes, comme les associations de familles monoparentales, ont indéniablement leur raison d'être puisqu'ils font leurs interventions sur le terrain et sont à la portée des gens. De plus, ils présentent l'avantage de ne pas avoir de listes d'attente et d'avoir une approche plus humaine et personnalisée. Seulement, il ne faudrait pas que les gouvernements comptent sur les organismes communautaires sans leur accorder le support financier auquel ils sont en droit de s'attendre et qui, minimalement, leur assureraient un financement de base afin qu'ils puissent mettre sur pied une structure permanente.

Vers où on s'en va...

par Claudette Mainguy

Plusieurs jugent que la Fédération est piégée dans la dynamique suivante « Famille monoparentale = situation problème ». Personne ne peut nier que le problème majeur auquel ont à faire face les familles monoparentales est la pauvreté. Les statistiques sont assez éloquents à ce sujet (60,6% des familles dirigées par une femme vivent sous le seuil de la pauvreté). Sauf que la pauvreté financière n'est pas synonyme de pauvreté intellectuelle ou morale. Nos gens ont des forces inouïes et une volonté de s'en sortir peu commune. Comme Fédération et comme société, nous devons leur donner les outils nécessaires pour qu'ils puissent se réaliser. C'est toujours ce que nous visons lorsque nous élaborons des stratégies d'action. Ainsi, le plan d'action triennal (95-97) s'articule autour de cinq grands thèmes : le financement, la formation, les dossiers politiques, la promotion et le développement.

L'obtention d'un financement de base pour nos associations constituées, il va sans dire, notre plus grande préoccupation. Quand on pense que plusieurs d'entre elles

n'ont pas de local permanent et qu'elles opèrent, pour la plupart, sur une base bénévole, on comprend l'urgence de continuer les actions en ce sens. Parallèlement à cette importante activité, la Fédération compte développer des moyens et des outils pour faciliter l'autonomie financière de ses associations tant par l'expérimentation locale de projets novateurs en matière

d'autofinancement que par un plan national de financement. Pour ce faire, nous cognerons à toutes les portes, autant auprès des gouvernements qu'auprès des entreprises privées, des congrégations et autres, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas obtenu le financement requis pour mener à bien tous nos projets.

Parmi les projets qui nous tiennent à cœur, nous retrouvons les

formations. C'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que la Fédération, souvent en

partenariat avec d'autres organismes, conçoit, implante et évalue des outils de formation. Ainsi, deux outils majeurs sont prêts à être diffusés. Il s'agit de « La médiation communautaire familiale au service des familles recomposées »,

sujet que nous avons développé dans le dernier Bulletin de liaison, et « Comment se sortir de la pauvreté » qui vient d'être rodé simultanément dans trois régions du Québec et où les résultats, nous devons le dire en toute humilité, sont étonnants. Ce projet mobilisateur, très près du vécu et des réalités des familles monoparentales, suscite des actions surprenantes. Il sera lancé officiellement lors d'une conférence de presse en même temps qu'un vidéo traitant de la pauvreté des femmes et des enfants. En plus de ces outils, nous prévoyons organiser des conférences et un colloque sur les thèmes qui nous tiennent à cœur tout en continuant d'informer nos membres sur tous les dossiers « chauds ».

**Le projet
« Comment se sortir
de la pauvreté »
vient d'être rodé dans
trois régions du
Québec et les
résultats, nous
devons le dire en
toute humilité,
sont étonnants.**

**L'obtention d'un
financement de
base pour nos
associations constituées,
il va sans dire,
notre plus grande
préoccupation. Quand
on pense que
plusieurs d'entre elles
n'ont pas de local
permanent...**

Pour améliorer la situation de nos familles monoparentales et recomposées, nous allons continuer nos actions sur l'union de fait, l'équité homme-femme, la garde des enfants, la médiation familiale et sur les divers dossiers politiques actuels et futurs. Que ce soit sur le suivi de la loi 60 sur la perception automatique des pensions alimentaires, la défiscalisation et la fixation des pensions alimentaires, la réforme de l'aide juridique ou de la sécurité du revenu, les états généraux de l'éducation ou autre, nous serons présents et actifs. En plus, nous continuerons à siéger sur différentes Tables, à participer à des colloques, symposiums ou congrès traitant de problèmes qui touchent nos familles.

Nous vous permettrons de suivre l'évolution des divers dossiers par le biais de nos Bulletins de liaison et du journal associatif l'Entre-Nous, deux outils de pro-

motion et d'information. Le Bulletin de liaison a pris un nouveau visage et a élargi son réseau de distribution l'an dernier. Pour les prochaines années, nous visons son autofinancement par les abonnements et l'achat de publicité. Toujours, dans le domaine de la promotion, nous comptons profiter du changement de nom pour lancer une campagne de visibilité et de sensibilisation dans les médias afin de véhiculer une image plus objective des familles monoparentales et recomposées (sans toutefois tomber dans un positivisme outrancier).

Dans une optique de développement, nous avons ouvert le membership afin d'accueillir tous ceux qui sont sympathiques aux causes que nous défendons. À l'intérieur de notre réseau, nous prévoyons non seulement soutenir les

initiatives de halte-garderie mais toute autre activité qui viserait à améliorer la qualité de vie de nos membres en leur laissant un répit bien mérité. Ainsi, nous travaillons à faciliter l'accès aux bases de plein air sous forme de camps-répit-parental. Jusqu'à maintenant, nous avons pu offrir un camp an-

nuel, mais nous visons un minimum de quatre camps par année, chacun sur un thème différent. Tranquillement, nous voulons laisser une plus grande place aux enfants et les camps représentent un excellent moyen de les rejoindre et de connaître leurs préoccupations. Il est également prévu de traduire nos outils de formation et de promotion afin d'en faire profiter le public non francophone.

Nous vous avons dressé un tableau très succinct des actions qui seront entreprises au cours des trois prochaines années. Le dynamisme de l'équipe en place conjugué à la volonté de s'en sortir de nos membres, nous permettra de passer à travers de cet audacieux programme. Si vous avez d'autres idées ou suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part. L'ouvrage ne nous a jamais fait peur.

(...) nous allons continuer nos actions sur l'union de fait, l'équité homme-femme, la garde des enfants, la médiation familiale et sur les dossiers politiques actuels et futurs.



Les membres du conseil d'administration pour 1995-1996 (sur la photo, de gauche à droite): Ginette Trempe, Elie Meikle, Francine Malenfant, Lucie Tétreault, Patrick Gendron, Nicole Goulet, Maria-Marcelle Therrien et Jacynthe Lavoie.

La Fédération: un géant aux pieds d'argile?

par Sylvie Lévesque

La Fédération existe depuis plus de vingt ans. Elle compte plusieurs réalisations à son actif, est considérée comme une interlocutrice privilégiée dans divers milieux et figure à titre d'experte pour de nombreux dossiers. En vingt ans, la Fédération s'est taillée une place enviable en termes de représentativité et d'influence et ce qui concerne la promotion des intérêts des familles monoparentales. Mais malgré ces réalisations, la Fédération est-elle un géant aux pieds d'argile? Malheureusement quand nous nous devons de constater que la quasi-totalité du financement de la Fédération dépend de subventions non-récurrentes, de programmes sans cesse remis en question, de réductions de budgets... eh bien oui, la Fédération a des pieds d'argile. C'est ce qui nous fait dire, même après 20 ans, que l'action de la Fédération est essentielle mais son avenir incertain!

Cette situation financière précaire, qui figure dans un contexte plus large de restrictions budgétaires des gouvernements provincial et fédéral, laisse prévoir un avenir sombre non seulement pour la Fédération

et ses organismes membres mais pour l'ensemble du mouvement communautaire.

**Assisterons-nous,
dans les années
à venir, à la survie
des seuls
organismes
dont l'action
s'inscrit dans les
orientations
fixées par les divers
ministères?**

l'ajustement de certains critères, l'attribution de subventions pour des projets précis, l'obligation de s'inscrire dans un plan régional d'organisation de services (PROS), de figurer comme partenaire d'une concertation avec des institutions ou établissements gouvernementaux et impliquent ni plus ni moins une récupération de l'action communautaire autonome.

Comme le mentionnait le Regroupement des organismes communautaires jeunesse (ROCJMM) en 1990 «pour l'État, l'action communautaire pro-

duite par les organismes à but non lucratif est davantage perçue comme un moyen économique et disponible; donc rentable pour améliorer la production de la réduction des problèmes sociaux et de santé».

Assisterons-nous, dans les années à venir, à la survie des seuls organismes dont l'action s'inscrit dans les orientations fixées par les divers ministères? Ceux qui figurent comme d'éternels optimistes pourront y voir des avantages: plus nécessaire de discuter en assemblée générale des orientations et des priorités d'action et encore moins de se remettre en question en réunion du conseil d'administration; l'instance de concertation oriente, l'organisme exécute.

Souhaitons que nous n'en arrivions pas à ce point ou plutôt, élevons-nous pour que ce phénomène ne prenne plus d'ampleur.

**C'est ce qui
nous fait dire,
même après
20 ans,
que l'action de
la Fédération est
essentielle mais
son avenir incertain!**

Mais comment nous définissons nous, au juste, nous les groupes communautaires? Les organismes communautaires se considèrent comme des organisa-

tions démocratiques autonomes appartenant à des citoyens et citoyennes qui se regroupent sur une base

volontaire afin de faire reconnaître leurs besoins, leurs alternatives ou leurs revendications. Les groupes communautaires ne sont pas que des dispensateurs de services, ils sont aussi des organismes où se fait l'apprentissage de la démocratie par le biais de la vie associative. Ils sont aussi des lieux de défense des droits, des initiateurs ou des catalyseurs d'actions collectives. Les organismes communautaires au-delà même des services qu'ils dispensent, ont comme objectifs fondamentaux de permettre aux citoyens et citoyennes d'avoir une emprise sur leur propre existence, d'agir sur leur vie, de se réapproprier leur dignité, de se prendre en charge collectivement, demeurant ainsi un gage de l'expression démocratique.

C'est donc avec une certaine appréhension que nous voyons poindre à l'horizon le Secrétariat à l'action communautaire (SAC) (comme dirait l'autre, le chat sort du SAC!) En effet, en avril dernier le premier ministre Jacques Parizeau annonçait la création d'un Secrétariat à l'action communautaire, relevant directement de son bureau, ayant pour mission de faciliter l'accès des organismes communautaires aux ressources gouvernementales et de fournir des avis sur le soutien gouvernemental à être accordé aux organismes communautaires. Geste fort louable à

première vue. Comme le disait si bien Claude Masson dans son éditorial paru dans *La Presse*, du 3 juin 95: «*À l'analyse, ce Secrétariat constitue une sorte de méli-mélo politico-technocratique, mélangeant l'action communautaire et l'employabilité chez les jeunes par l'implantation dans le même souffle de Carrefours Jeunesse-Emploi dans toutes les régions du Québec à partir d'une seule expérience vécue dans l'Outaouais.*»

Les groupes communautaires ne sont pas que des dispensateurs de services, ils sont aussi des organismes où se fait l'apprentissage de la démocratie par le biais de la vie associative.

Cette cohabitation forcée entre deux projets forts différents, soit le soutien à l'action communautaire et celui à l'emploi chez les jeunes, comporte un arrimage impossible qui ne peut que nuire à l'atteinte des objectifs propres à chacun.

L'action communautaire est loin de se limiter aux jeunes et aux emplois. Bien que nous reconnaissons que les jeunes ont un réel besoin d'emploi, il n'en reste pas moins que nous sommes en droit de nous questionner sur la mise en place d'une nouvelle structure alors que le réseau jeunesse existant souffre de sous-financement chronique? Ne serait-il pas plus à propos de consolider les

organisations actuelles, issues des milieux, plutôt que de tenter de faire germer dans des sols bien différents une solution unique. Il ne sert à rien de vouloir imposer une structure étatique, décidée par le haut, ce qui contredit d'ailleurs le discours même de M. Parizeau qui promettait de revaloriser les milieux et les régions et de décentraliser les centres de décision. C'est tout le contraire qu'il vient de faire.

Les groupes communautaires ont donc entrepris une vaste consultation auprès de leurs membres afin de déterminer de façon démocratique, comme c'est la tradition dans le milieu communautaire, si les groupes veulent un SAC autonome et si oui, de quelle nature!

C'est pourquoi, à l'initiative de la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) et des autres réseaux du communautaire, les organismes communautaires seront conviés, dans un proche avenir, à participer à des États généraux du communautaire pour échanger sur les difficultés rencontrées, préciser leurs revendications et définir des moyens d'action.

Car les organismes communautaires n'en sont pas à leur première bataille et il faut absolument que ce ne soit pas, non plus, la dernière.

Car les organismes communautaires n'en sont pas à leur première bataille et il faut absolument que ce ne soit pas, non plus, la dernière.

Communautaires ou bénévoles?

par Lorraine Desjardins et Sylvie Lévesque

A titre de regroupements de citoyens, les organismes communautaires et bénévoles sont constamment interpellés par les événements qui pourraient changer considérablement le paysage politique, social et économique québécois: les réformes des programmes sociaux, la reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux, le projet de loi sur l'avenir du Québec, etc.

Ces divers organismes reflètent de multiples réalités: associations de locataires, comités de citoyens, groupes populaires, organismes communautaires, services communautaires, entreprises communautaires, groupes politiques, de luttes, de pression, de services, organisme bénévole, groupe d'action bénévole, groupes sectoriels, intersectoriels, multisectoriels, de concertation, de partenariat... Voilà autant d'expressions et de réalités du mouvement qui se sont cotoyées, mêlées, confondues, et confrontées au cours de notre histoire. Depuis les années 80, le communautaire est un mot devenu particulièrement à la mode. Tout le monde se dit communautaire, même la police est devenue communautaire! Lorsque l'on regarde de plus près les définitions et les objectifs de ces structures et qu'on les compare à celles que se sont données les groupes communautaires et bénévoles, on constate que les termes communautaire et bénévole sont devenu passablement élastiques...

Une définition concertée

C'est pourquoi la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (qui regroupe plus de 28 regroupements oeuvrant dans le champ de la santé et des services sociaux) s'est dotée depuis 3 ans d'une définition commune d'organisme communautaire et bénévole:

«L'expression organisme communautaire désigne à la fois les organismes communautaires et les organismes bénévoles. Certes, on fait du bénévolat dans les organismes communautaires et on retrouve du personnel salarié dans des organismes bénévoles. Certes, les deux types d'organismes sont issus de la communauté. Mais, la Table des Regroupements reconnaît une différence essentielle entre ces deux types d'organismes dans le fait que les services offerts à la population par les organismes bénévoles sont généralement donnés par des bénévoles alors que, dans le cas des organismes communautaires, les services sont donnés par du personnel rémunéré.» (tiré des travaux du comité ministériel sur l'évaluation).

Plusieurs organismes donnent des services. Par ailleurs, le service n'est pas une fin en soi. Il est une réponse à un besoin précis, mais il

est également étroitement lié à l'information, la participation, la responsabilisation et la mobilisation. C'est là une autre dimension de la polyvalence des organismes communautaires.

Certains organismes communautaires et bénévoles offrent prioritairement des services directs à la population; d'autres répondent davantage dans l'action à des objectifs d'information, de formation et d'entraide; d'autres enfin se consacrent à la défense des droits.

Au-delà des différences qui caractérisent l'action des organismes communautaires et bénévoles il existe cependant des convergences. Les organismes communautaires demeurent des agents de transforma-

Depuis les années 80, le communautaire est un mot devenu particulièrement à la mode. Tout le monde se dit communautaire, même la police est devenue communautaire!

tion sociale, qui agissent au niveau de l'amélioration des conditions de vie, du tissu social, dans un désir d'atteindre une société plus juste, plus démocratique. C'est sur cette conception commune de notre rôle que nous pourrons déve-

lopper nos solidarités et promouvoir les droits et intérêts de ceux et celles que nous regroupons et qui constituent notre base, notre raison d'être!

Défendre ses droits, c'est payant!

par Guylaine Sirard

Lorsqu'on fait un recensement des expériences de défense de droits dans les associations de familles monoparentales, les membres ont souvent tendance à dire qu'ils-elles ont défendu leurs droits lors de leur séparation ou divorce. C'est normal, me direz-vous, c'est une défense de droit incontournable lorsqu'il y a rupture du couple. On n'a souvent pas le choix, on doit négocier sa part et celle de ses enfants, la garde des enfants proprement dite, la pension alimentaire, etc. Cela va souvent jusqu'au Palais de justice où on a confié nos demandes à notre avocat-e, qui se chargera de les transmettre et de convaincre le ou la juge. La défense de droits apparaît ici indéniable avec toute la symbolique entourant le Palais de justice et l'avocat-e. Mais est-ce vraiment les seules occasions où l'on défend ses droits? Ne défend-on pas ses droits lorsqu'on se plaint au commerçant qui nous a vendu un produit pas frais? À la limite, lorsqu'on prend sa place, et qu'on défend nos besoins légitimes face à nos enfants ou amis, est-ce qu'on ne défend pas, là aussi, nos droits?

***C'est payant
de se plaindre,
autant pour la
satisfaction de
nos besoins
personnels, que
pour tout le
monde qui a
les mêmes besoins
que nous.***

En effet, du moment qu'on prend la place qu'on considère légitime dans notre société, on défend ses droits. Bien sûr, il y a des règles, des lois, qui régissent les droits et les devoirs de chacune. Ainsi on sait qu'il existe une Charte des droits, un code civil, des lois spécifiques sur la consommation, l'endettement, etc. Mais combien d'entre-nous les font appliquer? Trop peu, si on se fie à un reportage du dernier *Protégez-vous* sur les plaintes en consommation. Si on se plaint sans se décourager, on se verrait rembourser au centuple (caisse de pains, de bières, etc.). Souvent on pense que ça va être long, pénible et difficile, et on préfère se plaindre dans son salon. Ou si on fait le choix de se plaindre, on se décourage et on ne va pas jusqu'au bout. Pourtant, c'est payant de se plaindre, autant pour la satisfaction de nos besoins personnels, que pour tout le monde qui a les mêmes besoins que nous. En effet, si on reprend l'exemple du commerçant, il va bien être obligé de bouger s'il ne veut pas perdre sa clientèle.

Parfois, à d'autres occasions ou sur des sujets plus délicats, il peut être judicieux de faire valoir nos droits par l'intermédiaire de notre association, afin qu'il n'y ait aucune répression ou préjudice individuel. C'est le cas par exemple lorsqu'on veut se plaindre du travail d'un fonctionnaire à l'aide sociale.

La défense des droits sociaux procède de la même logique que la défense des droits individuels. Dans les deux cas, on doit les faire valoir... Cependant, dans le cas des droits sociaux, on doit le faire publiquement et démontrer qu'on est plusieurs à être concerné-e-s par le problème ou le sujet. Si seulement quelques personnes sont concernées, il est évident qu'elles n'arriveront pas à modifier l'application des lois ou les lois elles-mêmes.

La Marche des femmes contre la pauvreté est un bon exemple de défense des droits sociaux. Elles ont fait connaître publiquement les demandes des femmes et ont été suffisamment nombreuses, avec des appuis assez larges dans la population, pour témoigner de la légitimité de leurs droits.

Ce fut un succès tant par la participation, par le débat social qu'elle a suscité que par la satisfaction de certaines des demandes. Bien sûr, ce n'est pas terminé, mais un pas important a été fait.

Comment se sortir de la pauvreté?

par Guylaine Sirard

La formation *Comment se sortir de la pauvreté* présentement en implantation dans une quinzaine d'associations de la FAFMRQ permet, à la lumière des résultats déjà atteints, d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme pour nos membres, nos associations et la FAFMRQ.

Qu'est-ce que cette formation a de particulier? À la base, elle est une source d'informations sur nos droits et les ressources de notre milieu. Elle informe sur des sujets qui touchent et meublent notre quotidien et qui, par le fait même, intéressent nos membres : gardiennage, consommation, endettement, responsabilités familiales, logement, aide sociale, etc. Mais elle est beaucoup plus que cela. C'est une formation qui veut confirmer aux membres qu'elles-ils ont des expériences et des connaissances importantes et intéressantes, surtout si on les additionnent les unes aux autres. Ensemble nous possédons une somme considérable d'informations. Cette prise de conscience permet aux membres de prendre confiance en eux. Cette confiance en soi est essentielle pour entreprendre des actions, des démarches qui changeront nos vies individuellement ou collectivement. Chacune de ces étapes vont ensemble, et demandent à l'animatrice (parce que c'est habituellement une femme dans nos associations) d'une telle démar-

che de formation de susciter un dialogue entre tout le monde qui participe aux ateliers de formation. Si au contraire, cette animatrice " donne " seulement l'information contenue dans ces cahiers de formation, comme dans un cours « ordinaire », elle ratera un des objectifs de l'outil de formation, soit celui de concrétiser le désir d'agir des membres. Car, comme on dit dans la philosophie chinoise : « On te donne du poisson, c'est bien, mais vaut mieux t'apprendre à pêcher »...

Cette démarche de formation n'est pas qu'un lieu de discussion, genre « parler pour parler », elle est orientée vers l'action. Les participant-e-s ont des tâches à faire dans plusieurs ateliers : rechercher des informations sur leurs ressources régionales, concrétiser un projet collectif en se servant des informations, des prises de conscience et des échanges faits durant les ateliers précédents. Ce projet se veut un élément de solution à un problème identifié dans le groupe.

De plus, on fait cette démarche par thème. Les membres ont alors l'occasion de prendre conscience de leur situation personnelle et du problème en général. Par exemple, si on parle du « Gardiennage », les personnes parlent d'abord de leurs problèmes actuels ou passés en rapport avec le gardiennage, comme de la difficulté à

trouver des gardiennes lorsqu'on travaille le soir ou le coût excessif des garderies par rapport à nos revenus, etc. On se rend compte que les solutions sont limitées : garderie, gardienne privée, échange de gardiennage, etc. Mais on se rend vite compte que ce ne sont que des pis-aller et que le problème demeure entier. On se pose alors la question : « Qu'est-ce qu'on fait ? ». Il devient alors évident qu'il faut demander aux instances décisionnelles et aux pouvoirs publics (députés, gouvernements, municipalités, etc.) d'améliorer les services de garderie. Notre outil collectif pour transmettre cette demande, c'est notre association de familles monoparentales qui, elle aussi, s'est associée à d'autres associations de familles monoparentales à travers la FAFMRQ. La FAFMRQ a principalement pour mission de défendre les droits et intérêts des familles monoparentales et recomposées. Cette démarche de formation permet de faire la jonction, le lien entre les besoins des membres et les revendications de la FAFMRQ, afin que l'on marche ensemble fermement et résolument vers la satisfaction de nos droits et intérêts.

Si les membres défendent davantage leurs droits et prennent davantage de contrôle sur leur vie, les associations et la FAFMRQ n'en sortiront que gagnantes. C'est ce que je nous souhaite.

Ponce Pilate n'est pas mort

par Claudette Mainguy

Non, il n'est pas mort et non seulement est-il toujours vivant, mais il s'est multiplié. C'est la conclusion que nous avons tirée à la lecture du volumineux jugement rendu par la cour Suprême le 25 mai dernier en regard avec la cause Susan Thibaudeau. Les cinq Ponce Pilate ont résumé le problème d'iniquité en disant que l'esprit de la Loi n'est pas discriminatoire comme tel, c'est son application qui est défectueuse. Comme son application relève du Tribunal de la famille, ils s'en lavent les mains.

Dans l'esprit de la loi, la déduction/inclusion doit profiter aux deux parties. L'économie réalisée par la déduction doit être répartie également entre les deux ex-conjoints. Ça, c'est l'esprit... Sauf que dans les faits, vous vous en doutez, il en va tout autrement. Lorsque le montant dépasse ce qu'on appelle dans le langage juridique le «plafond de verre», on coupe. Et où coupe-t-on, pensez-vous? Dans l'incidence fiscale, bien sûr et il en résulte un appauvrissement pour le parent gardien.

La Loi de l'impôt est une loi

complexe, très complexe même. Par sa complexité et sa sévérité, elle touche majoritairement les classes moyennes en descendant. Pourquoi? Parce que la perception se fait sous deux formes : l'impôt sur le revenu et les taxes à la consommation. Nous avons tendance à l'oublier, mais les diverses taxes sont aussi des impôts. Vu sous cet angle, les personnes qui dépensent la totalité de leurs revenus pour vivre sont nécessairement les plus touchées par cette double imposition. Imposées sur leurs revenus, elles subissent une nouvelle taxation sur la totalité de ce qui leur reste pour vivre. Ceux qui jouissent d'une meilleure situation financière peuvent économiser, donc protéger une partie de leurs revenus de la deuxième taxation. Les familles monoparentales sont au

Les familles monoparentales sont au nombre des plus pauvres de notre société, elles sont donc parmi les plus taxées. Pas d'échappatoire pour ces personnes; tout y passe.

nombre des plus pauvres de notre société, elles sont donc parmi les plus taxées. Pas d'échappatoire pour ces personnes; tout y passe. A améliorer sa situation financière devient alors très difficile. Ainsi, une mère qui reçoit une pen-

sion alimentaire de 25\$ par semaine aura beaucoup de mal à réserver la part du fisc. Alors pourquoi ne pas défiscaliser les pensions alimentaires simplement? La loi fiscale ne recherche pas la simplicité dites-vous et vous avez raison. Car la résistance, nous la sentons. Pourtant rien ne serait plus simple et plus équitable que l'élaboration de tables de fixation avec des montants nets correspondant aux dépenses réelles des enfants. Et ces dépenses ne sont pas qu'alimentaires même s'il nous arrive d'entendre des réflexions du genre «au prix que je paie, ça me surprend qu'ils (les enfants) ne soient pas obèses». Ce genre de réflexion nous amène à penser que même l'appellation «pension alimentaire» mériterait d'être changée pour «allocation de soutien à l'enfant». Ce changement, qui peut sembler puéril, pourra permettre d'élargir la notion de coûts à autre chose qu'aux aliments, même si dans le jargon juridique les aliments englobent toutes les dépenses.

Avec l'abolition de la déduction/inclusion, le parent gardien recevrait un montant net couvrant les dépenses de ses enfants. Ainsi, plus de revenus gonflés artificiellement, plus de recours aux tribunaux à chaque changement de la situation financière du parent gardien, plus besoin de réserver la part du fisc. C'est facile, c'est simple... trop simple peut-être.

Aujourd'hui, ils sont 800 000...

par Claudette Mainguy

Cest avec cette nouvelle réalité que l'État doit vivre : la pauvreté qui se répand presque aussi rapidement qu'une maladie contagieuse et qui frappe majoritairement les femmes, les jeunes et les enfants. Savez-vous que la clientèle de la sécurité du revenu est composée de 80% de personnes aptes au travail. En plus de n'avoir pas suffisamment d'emplois pour tous, il faut aussi savoir que les coûts associés au retour au travail comme les frais de garde, de transport et même d'imposition des revenus, surtout lorsqu'il y a versement d'une pension alimentaire, font en sorte que certaines personnes, les mères seules entre autres, se sentent enfermées dans un piège.

Madame Blackburn, la ministre de la Sécurité du revenu, s'engagera sous peu dans une réforme en profondeur de la Loi 37. Le régime actuel est fort complexe. D'ailleurs, plusieurs rapports comparent le régime à une énorme toile d'araignée — une fois pris dedans, il est fort difficile d'en sortir. Disons, pour vous donner une idée, qu'il compte rien de moins que 130 barèmes pour un total de 355 combinaisons possibles. En plus de sa complexité, la loi actuelle comporte plusieurs défauts. Les programmes d'employabilité qui y sont rattachés, n'ont pas à se conformer aux lois qui régissent le marché du travail et sont perçus, par les utilisateurs, comme étant des ghettos

d'emploi. Il est de notoriété publique qu'ils débouchent rarement sur des emplois intéressants. Les programmes de formation ne répondent pas non plus aux attentes et ne conduisent pas à l'emploi comme ça devrait. De plus, une réforme de la loi sociale ne pourra être efficace sans une réforme de la fiscalité, puisque les deux vont de pair si on veut atteindre une cohérence économique globale.

Quand on sait qu'en 1950, les charges fiscales étaient à peu près réparties également entre les corporations et les individus et qu'aujourd'hui, elles sont assumées à plus de 80% par les individus¹, ça semble évident qu'il y a un problème. Le problème est accentué par la diminution des paliers d'imposition (trois au fédéral et cinq au provincial). Cette diminution a pour effet de faire porter le fardeau fiscal par la classe moyenne et les plus démunis. La réforme devra en outre prévoir le développement d'emplois sociaux et des programmes d'emplois valables. « Cette réforme est nécessaire pour réduire la dépendance sociale, la pauvreté et l'exclusion; elle est nécessaire pour assurer une simplification et une

plus grande cohérence de l'aide aux prestataires de la Sécurité du revenu; elle est nécessaire, enfin, pour développer les solidarités sociales et assurer l'équité entre les citoyennes et les citoyens », a déclaré Madame Blackburn.

La réforme mise donc sur de nouvelles orientations touchant la régionalisation et la responsabilisation des individus et des collectivités

ainsi que sur un meilleur soutien aux personnes dans leurs démarches tant au niveau du travail qu'à la société elle-même. Ainsi, pouvons-nous conclure que cette réforme vise à lutter efficacement contre la dépendance sociale, la pauvreté et le travail au noir.

Madame Blackburn semble vouloir « sincèrement » réformer le système d'aide sociale pour l'axer vers une meilleure équité entre les membres de la société dans le respect de la dignité des personnes. Nous osons espérer qu'elle saura faire entendre sa voix et qu'elle maintiendra sa ligne de conduite.

¹ McQuaig, Lynda, *La Part du lion*, Édition du Roseau, Montréal, 1987, p.105

Pourquoi ne pas devenir membre ?

par Claudette Mainguy

*V*ous désirez être solidaire des luttes menées par la Fédération. Vous partagez les points de vue que nous défendons. Vous aimeriez recevoir toutes les publications émises par la Fédération. Que vous soyez un individu ou un regroupement, il y a une place pour vous chez nous. Pour rejoindre un plus large public, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec offre trois types de membership. À vous de choisir votre place !

Les membres actifs

- Les membres actifs sont des associations locales regroupant des familles monoparentales et/ou recomposées qui adhèrent à la mission et aux objectifs de la FAFMRQ. Comme leur nom l'indique, ces membres s'engagent à être actifs dans la défense des droits et la promotion des intérêts des familles qu'ils représentent. En plus d'avoir le droit de parole et de vote aux assemblées générales, ils peuvent siéger sur les comités de travail de la Fédération. Le coût d'adhésion annuel est de 1,25\$ par individu inscrit à l'association.

Les membres individuels

- Les membres individuels sont des personnes qui, sans nécessairement vivre la monoparentalité ou la recomposition, croient en la nécessité de lutter pour l'amélioration des conditions socio-

économiques de ces types de familles. L'ensemble de ce groupe de membres peut de prévaloir de deux droits de vote en plus d'avoir le droit de parole aux assemblées générales et le droit de siéger sur les divers comités de travail de la Fédération. Les droits de vote sont remis aux délégués choisis par les membres individuels eux-mêmes. L'adhésion annuelle est de 30\$.

Les membres associés

- Les membres associés sont des associations ou des regroupements locaux, régionaux ou nationaux qui, tout comme les membres individuels, adhèrent à la mission et aux objectifs de la FAFMRQ, même si leurs membres ne sont pas composés majoritairement de familles monoparentales ou recomposées.

L'adhésion annuelle est fixée à 75\$. Ce type de membre a droit de parole à l'assemblée générale mais n'a pas le droit de vote. Ils peuvent cependant siéger sur les comités de travail de la FAFMRQ.

Les demandes d'adhésion pour chaque type de membre sont faites par écrit et sont sujettes à l'approbation du Conseil d'administration de la FAFMRQ. Pour les associations et les regroupements, une copie de la Charte et des règlements généraux ainsi qu'une résolution de leur Conseil d'administration les autorisant à demander l'adhésion doivent être annexés à la demande.

Si ça vous tente, faites-vous plaisir et bienvenue chez nous ! L'union fait la force !

Au Revoir Lise

*L*ise Cadieux, qui a donné une couleur toute particulière à la Fédération pendant trois ans, nous a quitté pour occuper le poste de directrice générale à une maison d'hébergement pour jeunes filles en difficulté. Son sourire, sa générosité et son res-

pect profond en l'être humain resteront gravés longtemps dans la mémoire des personnes qu'elles a cotoyées. L'équipe du Bulletin, pour sa part, espère ne pas devoir souligner un autre départ dans le prochain numéro. Deux en deux, ça suffit!



Publications

- 1995- Mémoire: «L'école de la vie» présenté aux États généraux de l'éducation, 10p. (2 00\$)
- 1995- Une famille composée...autrement, Conseil de la famille
- 1995- L'art de mieux vivre une recombinaison familiale, Conseil de la famille
- 1995- Le Guide juridique des étapes d'une rupture, l'Association Parents Uniques de Laval, 136 p (12,00\$)
- 1995- Étude sur la perception des pensions alimentaires, Conseil du statut de la femme (8,00\$)
- 1994- Mémoire: Notre programme féministe pour l'emploi et le développement, Réforme Axworthy 33 p. (6,00\$)
- 1994 Perspective de la femme sur la remise en cause des programmes sociaux 47 p. (7,00\$)
- 1994- Mémoire sur l'aide juridique 15p. (2 00\$)
- 1993- Office de perception automatique des pensions alimentaires 16p.(2,50\$)
- 1993- La fiscalité et le rôle de l'État (mémoire conjoint avec les groupes de femmes) 31p. (5,50\$)
- 1993- Cond. de vie et besoins spécifiques des familles monop. en région, M.C. Fournelle (synthèse) 31 p. (5,50\$)
- 1992- La fixation des pensions alimentaires (mémoire conjoint avec la FFQ) 20p. (4,00\$)
- 1990- Besoins des familles monop. depuis moins de quatre ans, C. Malo, 50 p. (7,50\$) - 12 p. (résumé) (2,50\$)
- 1990- Étude sur la prolongation du délai de désistement au partage des biens familiaux 6p. (2,00\$)

Récentes acquisitions de notre vidéothèque

- 1995 **Bébé Bonheur**
V 64 56 m 3 s Office National du Film
La maternité à l'adolescence. Témoignages de trois adolescentes qui ont décidé de garder leur enfant
- 1995 **Émissions des mises en nomination au Prix Gaston Gauthier (Prix de la famille)**
- 1995 **Les liens qui demeurent après la rupture avec les enfants de l'autre conjoint**
V 63 1 h env. Émission Claire Lamarche
Témoignages de personnes qui ont vécu une recombinaison familiale suivi d'une rupture et qui ont conservé des liens avec les enfants de l'autre conjoint.
- 1994 **Famille au coeur**
V 56 6 m 39 s Comité canadien de l'Année internationale de la famille
Il s'agit d'un vidéoclip entrecoupé de témoignages de personnalités diverses sur leurs perceptions de la famille.
- 1994 **Table ronde**
V 58 52m 37 s Ministère du Conseil exécutif - Québec
Panel regroupant Guy Corneau, Benoîte Groulx, Catherine Fol, Bernard Arcand et Francine Pelletier pour échanger sur l'évolution de la famille et sur l'évolution des relations homme-femme dans le couple. Ce débat a eu lieu au Salon du livre dans le cadre de l'année internationale de la famille.
- 1994 **Ici ados Canada #2, la famille**
V 59 86 m 40 s Santé bien-être Canada
Ce vidéo alterne entre des spectacles d'humour, des témoignages et quelques statistiques. Il laisse parler les ados de leur perception, de leurs valeurs, d'eux. L'échantillonnage est intéressant puisqu'il regroupe des jeunes de tous les types de famille. À voir !
- 1994 **Conférence de M. Paul Lamarche et de Mme Jocelyne Lamoureux sur les P.R.O.S.**
V 60 116 m
Ce vidéo explique ce que sont les Plans régionalisés en organisation de services ainsi que l'impact qu'ils ont sur les organismes communautaires.
- 1994 **Variations sur un thème familial**
V 62 57 m O.N.F.
Ce documentaire trace sept portraits de divers types de famille, avec ou sans lien biologique, en milieux rural et urbain. Ce documentaire retrace l'histoire de la Journée mondiale pour éliminer la pauvreté. Il suit le déroulement de la journée de 1993 et laisse la parole aux victimes de la misère.

Prochain numéro du Bulletin de liaison: janvier 1996 Thème: Le répit parental

Supportez nos efforts en achetant un espace publicitaire dans notre bulletin.

Table des tarifs

Format carte d'affaire:	25. \$
1/4 de page:	50. \$
1/2 page:	100. \$
1 page:	200. \$

Formulaire d'abonnement au Bulletin de liaison de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

je désire m'abonner au Bulletin de liaison de la Fédération

Tarif (pour trois exemplaires, incluant les frais de poste ainsi que les taxes):

15. \$

FAFMRO



Nom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Veillez envoyer votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de la FAFMRQ à:

FAFMRO
1051, StHubert, bur. F-208
Montréal, Qc
H2L 3Y5

Téléphone: (514) 288-5224
Télécopteur: (514) 288-7823



C.P. 5 SUCC. D,
MTL P.Q.
H3K 3B9